

1. Identification

Identificateur de produit	Knock'er Loose™ Solvant pénétrant - 368 g
Autres moyens d'identification	
Code de produit	No. 73020 (Item# 1006143)
Usage recommandé	Pénétrant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabriqués ou vendus par:	
Nom de la société	CRC Canada Co.
Adresse	83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37 Toronto, ON M9W 5X6 Canada
Téléphone	
Information générale	416-847-7750
Urgence 24 heures (CHEMTREC)	800-424-9300 (Canada)
Site Web	www.crc-canada.ca
Courriel	Support.CA@crcindustries.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 2
	Gaz sous pression	Gaz comprimé
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A
	Danger par aspiration	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil de prudence	
Prévention	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection.

Intervention	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Stockage	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Élimination	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Autres dangers	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités		64742-46-7	30 - 60
Acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol		88917-22-0	7 - 13
Essence de térébenthine		8006-64-2	3 - 7
2,6-diméthyl-4-heptanone		108-83-8	1 - 5
alpha-pinène		80-56-8	1 - 5
dioxyde de carbone		124-38-9	1 - 5
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	1 - 5
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	1 - 5
huile de pin		8002-09-3	1 - 5
Acide oléique		112-80-1	0.5 - 1.5
bêta-Pinène		127-91-3	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Aérosol niveau 3. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	25 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	TWA	20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m ³	Fraction inhalable.
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	TWA	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	145 mg/m ³	
		25 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m ³	
		30000 ppm	
	TWA	9000 mg/m ³	
		5000 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m ³	Vapeur.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	10 mg/m ³	Brouillard.
	TWA	5 mg/m ³	Brouillard.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	25 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	TWA	20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m ³	Non aérosol.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	0.2 mg/m ³	Brouillard.
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	TWA	20 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	25 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	TWA	20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	TWA	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	25 ppm	
Acétate d'éther méthylique de dipropylène glycol (CAS 88917-22-0)	STEL	1164 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	776 mg/m3	
		100 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	TWA	20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	TWA	20 ppm	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	525 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	TWA	145 mg/m3	
		25 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	TWA	112 mg/m3	
		20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	TWA	112 mg/m3	
		20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
		30000 ppm	
	TWA	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	TWA	112 mg/m ³	
		20 ppm	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur	Forme
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	25 ppm	
alpha-pinène (CAS 80-56-8)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	15 minutes	30000 ppm	
	8 heures	5000 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m ³	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m ³	Vapeur.
Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7)	15 minutes	10 mg/m ³	
	8 heures	5 mg/m ³	
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)	15 minutes	30 ppm	
	8 heures	20 ppm	

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants de protection en: Nitrile. Caoutchouc.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide.

Forme Aérosol

Couleur Rouge.

Odeur Plaisante pin.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de congélation -62.5 °C (-80.5 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 149 °C (300.2 °F) estimation

Point d'éclair 63.9 °C (147.0 °F) Setafash

Taux d'évaporation Modéré.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 0.8 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 6.2 % estimation

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur > 1 (air = 1)

Densité relative 0.86

Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 230 °C (446 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 67 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Chlore

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Vapeurs et fumée d'hydrocarbure. Aldéhydes.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	16200 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5285 mg/kg
alpha-pinène (CAS 80-56-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	3700 - 5000 mg/kg
bêta-Pinène (CAS 127-91-3)		
<u>Aiguë</u>		
Orale		
DL50	Rat	3700 - 5000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	3590 mg/l, 1 heures
Orale		
DL50	Rat	5760 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
ACGIH - Sensibilisation		
TURPENTINE AND SELECTED MONOTERPENES (CAS 127-91-3)	Sensibilisation cutanée	

TURPENTINE AND SELECTED MONOTERPENES (CAS 8006-64-2) Sensibilisation cutanée

TURPENTINE AND SELECTED MONOTERPENES (CAS 80-56-8) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,6-diméthyl-4-heptanone (CAS 108-83-8) Irritant

Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

alpha-pinène (CAS 80-56-8) Sensibilisation cutanée

bêta-Pinène (CAS 127-91-3) Sensibilisation cutanée

Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2) Sensibilisation cutanée

Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant

alpha-pinène (CAS 80-56-8) Sensibilisateur.

bêta-Pinène (CAS 127-91-3) Sensibilisateur.

Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2) Sensibilisateur.

Canada - données sur les dangers et LEMT pour la Saskatchewan : Sensibilisant

alpha-pinène (CAS 80-56-8) Sensibilisateur.

bêta-Pinène (CAS 127-91-3) Sensibilisateur.

Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2) Sensibilisateur.

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

Cancérogénicité Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Carcinogènes selon l'ACGIH

alpha-pinène (CAS 80-56-8) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

bêta-Pinène (CAS 127-91-3) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

alpha-pinène (CAS 80-56-8) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

bêta-Pinène (CAS 127-91-3) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-46-7) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Essence de térébenthine (CAS 8006-64-2) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

2,6-diméthyl-4-heptanone	2.56
Acide oléique	7.64
alpha-pinène	4.83
bêta-Pinène	4.16
Essence de térébenthine	4.16 - 4.83

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas incinérer des récipients scellés. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity
Classe de danger relative au transport
Classe 2.1
Danger subsidiaire -
Groupe d'emballage Sans objet.
Précautions spéciales pour l'utilisateur Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number UN1950
UN proper shipping name Aerosols, flammable, Limited Quantity
Transport hazard class(es)
Class 2.1
Subsidiary risk -
Packing group Not applicable.
ERG Code 10L
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information
Passenger and cargo aircraft Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

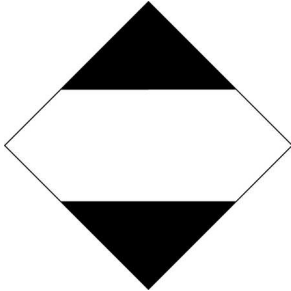
IMDG

UN number UN1950
UN proper shipping name AEROSOLS, Limited Quantity
Transport hazard class(es)
Class 2.1
Subsidiary risk -
Packing group Not applicable.
Environmental hazards
Marine pollutant No.
EmS F-D, S-U
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	28-Août-2019
Date de la révision	02-Mars-2021
Version n°	02
Autres informations	CRC # 548A/1002565
Avis de non-responsabilité	L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..
Informations relatives à la révision	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.